

suffisante pour donner au tout, quand il est refroidi, la consistance d'un mastic dur. On applique une forte couche de cette cire, pas trop chaude, afin de faire coïncider l'écorce du sujet avec celle de la greffe.

AVIS

Le reviseur du district électoral du comté de Kamouraska, dans la province de Québec, sous l'autorité de l'Acte du Cens Electoral, donne par le présent avis qu'il tiendra une séance le quinzième jour de juin 1886, à midi, à la Salle Publique de la paroisse de St-Alexandre dans le dit district électoral, pour la révision définitive des listes des électeurs pour les arrondissements de votation numéro un et deux de la dite paroisse de St-Alexandre.

Toute objection et toute demande pour faire ajouter des noms à cette liste, ou la modifier, avec mention des raisons à l'appui, du nom, de l'occupation et de l'adresse postale de la personne faisant objection à quelque nom sur la liste, ou qui demandera à y ajouter quelque nom ou à la modifier sous d'autres rapports, à moins qu'elle n'ait déjà été expédiée ou remise lors de la révision préliminaire de la dite liste, devra être remise au reviseur à St-Paschal ou lui être expédiée par lettre enregistrée à St-Paschal, le et avant le premier jour de juin 1886 et autant que possible en la même forme que pour l'avis de plainte dont la formule se trouve à l'annexe de l'Acte du Cens Electoral.

Si l'objection a trait au nom d'une personne déjà inscrite sur la liste, celui qui la fera devra, en même temps, remettre ou expédier par la poste et par lettre enregistrée à l'adresse de la personne contre le nom de laquelle il y a objection, à sa dernière adresse connue, une copie de l'avis de l'objection.

Daté ce 5 mai 1886.

P. V. TACHÉ,

Reviser pour le district électoral de Kamouraska.

AVIS

Le reviseur du district électoral du comté de Kamouraska, dans la province de Québec, sous l'autorité de l'Acte du Cens Electoral, donne par le présent avis qu'il tiendra une séance le 17ième jour de juin 1886, à midi, à Mont-Carmel au lieu des séances du conseil de cette paroisse, dans le dit district électoral, pour la révision définitive des listes des électeurs pour l'arrondissement de votation numéro un de la dite paroisse du Mont-Carmel.

Toute objection et toute demande pour faire ajouter des noms à cette liste, ou la modifier, avec mention des raisons à l'appui, du nom, de l'occupation et de l'adresse postale de la personne faisant objection à quelque nom sur la liste, ou qui demandera à y ajouter quelque nom ou à la modifier sous d'autres rapports, à moins qu'elle n'ait déjà été expédiée ou remise lors de la révision préliminaire de la dite liste, devra être remise au reviseur à St-Paschal ou lui être expédiée par lettre enregistrée adressée à St-Paschal le, et avant le troisième jour de juin 1886, et autant que possible en la même forme que pour l'avis de plainte dont la formule se trouve à l'annexe de l'Acte du Cens Electoral.

Si l'objection a trait au nom d'une personne déjà inscrite sur la liste, celui qui la fera devra, en même temps, remettre ou expédier par la poste et par lettre enregistrée, à l'adresse de la personne contre le nom de laquelle il y a objection, à sa dernière adresse connue, une copie de l'avis d'objection.

Daté ce 7 mai 1886.

P. V. TACHÉ,

Reviser pour le district électoral de Kamouraska.

AVIS

Le reviseur du district électoral du comté de Kamouraska, dans la province de Québec, sous l'autorité de l'Acte du Cens Electoral, donne par le présent avis qu'il tiendra une séance le 18ème jour de juin 1886, à 11 heures de l'avant midi, à St-Philippe de Néri au lieu des séances du conseil de la dite paroisse dans le district électoral, pour l'arrondissement de votation numéro un de la dite paroisse.

Toute objection et toute demande pour faire ajouter des noms à cette liste, ou la modifier, avec mention des rai-

sons à l'appui, du nom, de l'occupation et de l'adresse postale de la personne faisant objection à quelque nom sur la liste, ou qui demandera à y ajouter quelque nom ou à la modifier sous d'autres rapports, à moins qu'elle n'ait déjà été expédiée ou remise lors de la révision préliminaire de la dite liste, devra être remise au reviseur à St-Paschal ou lui être expédiée par lettre enregistrée adressée à St-Paschal le et avant le 4ème jour de juin 1886, et autant que possible en la même forme que pour l'avis de plainte dont la formule se trouve à l'annexe de l'Acte du Cens Electoral.

Si l'objection a trait au nom d'une personne déjà inscrite sur la liste, celui qui la fera devra, en même temps, remettre, ou expédier par la poste et par lettre enregistrée à l'adresse de la personne contre le nom de laquelle il y a objection, à sa dernière adresse connue, une copie de l'avis d'objection.

Daté ce 10 mai 1886.

P. V. TACHÉ,

Reviser pour le district électoral de Kamouraska.

AVIS

Je donne présentement avis que mon fils, Emile Hudon ayant quitté mon domicile sans mon consentement je ne serai responsable d'aucune dette contractée par lui en mon nom sans une autorisation de ma part.

CHARLES BEAULIEU, Cultivateur.

Ste Anne de la Pocatière, 10 mai 1886.

LIVRES DE CHANT GRADUEL ET VESPÉRAL ROMAIN

En usage dans la Province de Québec.

3e édition publiée par ordre du premier Concile provincial de Québec et augmentée des nouveaux offices placés à la fin des volumes. 2 volumes in-12.

Reliure basane noire, tranche rouge... \$3.00
" basane grise, tranche marbrée... 3.00
" mouton noire, tranche rouge... 3.50

En vente à la librairie de

J. B. ROLLAND & FILS,

6 à 14, rue Saint-Vincent, Montréal.

Aux Propriétaires de Fromageries.

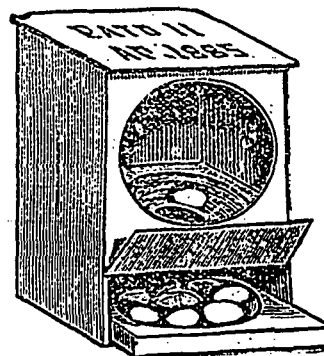
UN jeune homme parfaitement recommandé et excellent fabricant de fromage, qui a appris son métier chez M. Archambault, à la fabrique-école de Notre-Dame de St-Hyacinthe, désire s'engager à des conditions très-faciles.

S'adresser à

J. DE L. TACHÉ,

Secrétaire de la Société d'industrie laitière,

ST-HYACINTHE, P. Q.



VOS POULES mangent-elles leurs Œufs? — Demandez immédiatement le *Nid de Poule* perfectionné de Jos. Kreamer. Il se paie par lui-même. Il devrait être dans tous les poulaillers. Une fois qu'on s'en est servi, on ne peut plus s'en passer.

Demandez des circulaires et la liste des prix à

JOS. KREAMER, MILLE-ENF, P. Q.